

De l'intérieur de la prison de Lenzburg, un détenu nous écrit

Dans une lettre personnelle, H.P. Siffert, détenu au pénitencier de Lenzburg, évoque ses démêlés avec les autorités pénitentiaires zurichoises, qui lui refusent des congés.

Extraits de la lettre de H.P. Siffert, détenu à Lenzburg

Lenzburg, mercredi 2 janvier 2013

« Je ne sais pas si l'année 2013 sera vraiment meilleure, car j'ai d'énormes problèmes avec la justice zurichoise. On me reproche des choses qui n'ont encore jamais été discutées et on m'a fait des promesses qui n'ont pas été tenues. Un recours a été déposé contre la justice, de même qu'une plainte auprès du tribunal administratif. Là, j'ai obtenu une victoire partielle. J'étais déjà intervenu en 2009 pour que la sortie de cinq heures qu'on m'avait accordée soit prolongée à huit heures. La justice avait dû me l'accorder. Mais je ne sais pas encore si on m'accordera de plus longues sorties. En effet le tribunal administratif a couvert les autorités de justice avec de faux arguments. C'était prévisible. J'ai donc fait recours au tribunal fédéral le 20 décembre dernier.

Selon la justice, je ne peux pas passer mes congés avec mes proches, car en l'espace de dix minutes je pourrais récidiver, et mes proches ne sont pas formés aux sciences forensiques ! Et ceci après dix ans pendant lesquels j'ai pu bénéficier de congés avec eux et pendant les deux ans où j'ai travaillé à l'extérieur. On m'a aussi refusé le congé à cause du risque d'évasion, vu que le service ne dispose pas de moyens suffisants pour l'empêcher. En plus, je suis considéré comme en grand danger de récidive, et comme quelqu'un de généralement dangereux. On voit donc très clairement que la justice ne veut pas m'octroyer des congés, et ceci en tout arbitraire. On verra ce que le TF dira. J'ai déjà gagné contre les autorités judiciaires zurichoises, mais elles n'en tiennent pas compte. C'est incroyable à quel point elles se montrent créatives pour empêcher toute progression. Elles ne veulent pas tenir compte des rapports de thérapie. Mais ça, je peux le comprendre, vu que le Dr Urbaniok n'a pas voulu me prendre en thérapie car j'avais refusé de signer le contrat dans son établissement. En revanche, les rapports de Lenzburg sont très positifs, mais on ne les intègre pas dans mon dossier, car cela mettrait Urbaniok sous pression et il serait obligé de rendre des comptes, lui qui se croit tout-puissant pour soigner les gens. Il évite ce genre de situation comme le diable. Donc les autorités ne tiennent pas compte des bons rapports me concernant.

Malgré tous les reproches qu'on me fait, les insinuations et les fausses affirmations à mon égard et l'arbitraire dont font preuve les services pénitentiaires et la justice, je dois dire que j'ai pu trouver grâce à vous un avocat qui se montre lui aussi créatif et combatif. Il ne laisse jamais la justice en paix et depuis qu'il a accepté récemment de s'occuper de mon cas, il a travaillé davantage que tous mes autres avocats en dix ans ! Si cela vous intéresse, je peux vous transmettre tous les documents. Ce serait intéressant de montrer que la justice zurichoise n'a absolument plus rien à voir avec l'exécution des peines.

J'ai pu faire la connaissance du professeur M. Killias et j'ai pu parler brièvement avec lui au sujet des expertises, des rapports de thérapie et du comportement de la justice avec les détenus. Il m'a demandé si je pouvais venir le voir, ce que j'ai accepté tout de suite. Il m'a donné sa carte de visite. Je pense que dans les universités on ignore totalement comment la justice se comporte avec les détenus et à quel point toutes les expertises sont rédigées de manière à plaire à la justice. Mon avocat l'avait déjà constaté. Ce problème est connu, mais personne ne semble prêt à entreprendre quelque chose à ce sujet.

Comme vous voyez, je ne m'ennuie jamais. Il y a toujours quelque chose à faire. Pour les fêtes, j'ai passé des moments agréables avec les autres détenus. Il y avait beaucoup à manger, ce qui nous a rendus très paresseux ! Mais si je n'étais pas autant soutenu par mes proches et mes amis, je ne ferais que tourner en rond. J'ai pu le vérifier pendant ces jours de fêtes où j'ai reçu plein de cartes et de petits cadeaux. C'est cela qui me donne de la force et un sentiment positif.

Allez voir sur internet la page « Kinder ohne Rechte » (Enfants sans droits). Sous le titre « Korruption und Vetternwirtschaft im Zürcher Amt für Justizvollzug » (corruption et népotisme au service zurichois de l'application des peines), et ensuite sous « Amtliche Untersuchung gegen Frank Urbaniok gefordert » (demande d'enquête administrative contre Frank Urbaniok). J'ai pris contact avec le responsable de cette page : il faut poursuivre dans ce sens et on pourra peut-être informer la population sur la manière dont on gaspille ses impôts !

Comme vous pouvez le voir, je ne vais pas tomber dans la dépression. Ici à Lenzburg, je peux tout scanner. J'ai tous les documents sur mon ordinateur et je peux imprimer sans problème tout ce qui vous intéresse.

Je vous remercie pour votre intérêt et je vous souhaite une bonne année.

Résumé et traduction : Anne-Catherine Menétrey-Savary
Février 2013